

GARNIER Camille Marie

Né le 12 02 1895 à Cour-Cheverny Loir et Cher
Fils de Silvain Anatole et de Aimée Julienne JUIEN
Célibataire
Cultivateur

Domicilié en dernier lieu à Cour-Cheverny Loir et Cher
Soldat 169^{ème} R. I.

Matricule au recrutement : 1306 Blois Loir et Cher

Mort pour La France

Le 25 09 1915 à 20 ans 7 mois ½, disparu à l'ennemi, à Vienne le Château Marne
Disparu

Avis transcrit à Cour-Cheverny le 18 08 1921

Précédemment inhumé à 2 km 500 de Servon, route impraticable, côté gauche. A été transféré au cimetière militaire de Servon, arrondissement de Sainte Menehould Marne le 25 février 1921, par les soins de l'Etat Civil secteur de Sainte Menehould Marne, n° de la tombe 107, rangée 6. Avis de transfert de corps P. V. 10721 le 15 avril 1921. Renseignements recueillis sur la Fiche Matricule. Inhumé à la Nécropole de Saint Thomas en Argonne.

Tombe 1131



© Ministère des armées - Mémoire des Hommes
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **GARNIER**
Prénoms **Camille, Marie**
Grade **soldat de 2^e classe**
Corps **169^e Régiment d'Infanterie**
N° **5441** au Corps. — Cl. **1915**
Matricule. **1306** au Recrutement **de Blois**
Mort pour la France le **25 septembre 1915**
à **Vienne le Château Marne**
Genre de mort **Disparu**

Né le **12 février 1895**
à **Cour-Cheverny** Département **Loir et Cher**
Arr^e municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le **24 Mars 1921**
par le Tribunal de **Blois**
acte ou jugement transcrit le **18 Août 1921**
à **Cour-Cheverny** **Loir et Cher**
N° du registre d'état civil

534-708-1921. [26434.]

Fiche non créée

Nom :

Prénoms :

Camille, Marie

Surnoms :

ÉTAT CIVIL

Né le 12 février 1895

à Cour-Chermy

d Cour-Chermy, département de Loire-et-Cher, résidant

à Cour-Chermy, canton de Cour-Chermy, département

d Loire-et-Cher, profession de cultivateur

fils de Séverin, Anatole et de Julie, née Jules, domiciliés

à Cour-Chermy, canton de Cour-Chermy, département de Loire-et-Cher

Marié le

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 45 de la liste du canton de Cour-Chermy

Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 1914.

Spécialement pour le service armé

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 19 Déc. 1914

Arrivé au corps le 19 Déc. 1914 Soldat de 2^e classe le dit jourDisparu le 29 septembre 1915 à Vienne-le-Château A.M. E.C. 15/1 du 1^{er} décembre 1915. R.d.C. le 26 septembre 1915.~~Doct. fixe au 17-6-15 par le Tribunal de Blois jugement rendu le 28-6-15 et homologué le 20-7-15 à la mairie de Blois - Lot Cher~~Précédemment inhumé à 2 k 500 de Serdon 1^{re} impraticable côté gauche. A été transféré au C^{re} 16¹² de Serdon Arr. de Sainte Menchould Marne le 25-2-21 par les soins du Service de l'Etat Civil secteur de Sainte Menchould Marne n^o. de la tombe 107 rangée 6. Avis de transfert de corps P.V. 10721 le 15-4-21

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Conte l'Allemagne 29 décembre 1914
25 septembre 1915

BLESSURES, CITATIONS, RÉCOMPENSES, ETC.

Numéro matricule du recrutement :

1306

Classe de mobilisation :

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, Yeux marrons
Front court, Nez long
Visage régulier, Renseignements physiologiques complémentaires :

Taille : 1 mètre centimètres.

Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.

Marques particulières :

Degré d'instruction : 2

CORPS D'AFFECTATION.

NUMÉROS

N^o matricule
ou ad.
réparties.Armée
active.Disponibilité et réserve
de l'armée active.Armée territoriale
et sa réserve.LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR VOIE DE CHANGEMENT DE DOMICILE OU DE RÉSIDENT.

Dates.

Communes.

Régions ou de régions.

Domicile
à l'époque.Régions d'instruction.
1^{re} de
2^e de
Suppl.
Armée territoriale.
1^{re} de
Suppl.
Spéciales aux hommes
garde des vices de

Incorporé à compter du 19 Déc. 1914

Arrivé au corps le 19 Déc. 1914 Soldat de 2^e classe le dit jourDisparu le 29 septembre 1915 à Vienne-le-Château A.M. E.C. 15/1 du 1^{er} décembre 1915. R.d.C. le 26 septembre 1915.~~Doct. fixe au 17-6-15 par le Tribunal de Blois jugement rendu le 28-6-15 et homologué le 20-7-15 à la mairie de Blois - Lot Cher~~Précédemment inhumé à 2 k 500 de Serdon 1^{re} impraticable côté gauche. A été transféré au C^{re} 16¹² de Serdon Arr. de Sainte Menchould Marne le 25-2-21 par les soins du Service de l'Etat Civil secteur de Sainte Menchould Marne n^o. de la tombe 107 rangée 6. Avis de transfert de corps P.V. 10721 le 15-4-21

Transcription de décès

acte n° 27

18 août 1921

N° 27 31 Mars 1921

Extrait des minutes du greffe du ~~mil neuf cent vingt un~~, Tribunal civil de première instance de Blois. D'un jugement rendu le 24 mars mil neuf cent vingt un, par le Tribunal civil de première instance de Blois, département de Loir-et-Cher, le dit jugement a été prononcé en audience publique, à Blois, le vingt deux juillet mil neuf cent vingt un, folio trente, case douze (signé) Ranjard. Il a été extrait ce qui suit. La requête présentée par Monsieur le Procureur de la République, près ce Tribunal. Oui Monsieur Vidal, juge en son rapport. Ensemble la minute publique en ses conclusions. Le Tribunal etc. après en avoir délibéré, jugeant en premier ressort. Attendu d'un dossier communiqué par Monsieur le Ministre de la guerre et des enseignements, favorisé au Tribunal, résulte que le nommé Garnier Camille Marie, soldat au 169^e Régiment d'Infanterie, est décédé le vingt cinq septembre mil neuf cent quinze, sur la déclaration de son épouse, à l'ennemi. Le vingt cinq septembre mil neuf cent quinze, à l'ennemi. Attendu qu'aucun acte de décès régulier n'ayant pu être dressé, il y a lieu en vertu des articles quatre cent dix et suivants du Code civil, de la loi du trois décembre mil neuf cent quinze et de la loi du trois juin mil neuf cent dix neuf de procéder à la constatation judiciaire du décès. Par ces motifs. ~~qui lecture faite, ont signé avec Nous~~ Garnier Camille Marie, né à Cour-Cheremy le douze mil huit cent quatre vingt quinze de Silvain Anatole et de Julien Aimée Julienne, célibataire, domicilié à Cour-Cheremy, est décédé à Vienne-le-Château (Mayenne) le vingt cinq septembre mil neuf cent quinze "Mort pour la France". Dit que le présent jugement tiendra lieu d'acte de décès, qu'il sera transcrit sur les registres de l'état civil pour l'année courante de la commune de Cour-Cheremy et qu'il sera fait mention sommaire du jugement à la suite de la table annuelle des registres de l'année des décès. Ainsi fait et jugé à l'audience publique par le Tribunal. Pour extrait conforme. Le Greffier (signé) Illoble. Le jugement-décès ci-dessus a été transcrit sur les registres de l'état civil de l'année courante de la commune de Cour-Cheremy, le dix huit août mil neuf cent vingt un, à dix heures trente, par Nous, Maire de Cour-Cheremy, officier de l'état civil.

Approuvé vingt sept mots
rayés comme nuls

J. Bureau

N° 28

J. Bureau

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

21 Septembre 1^{er} Bⁿ - 2^e C^e en ligne - La 3^e C^e monte en ligne à 14 h.

Les 2 autres C^e (1^{re} et 4^e) vont prendre leurs emplacements au Bois Long et Bois Carré. Travaux de nuit pour la construction de parallèles de départ.

2^e Bⁿ - En exécution de l'ordre N° 51 du 20 Septembre, de la 138^e Division, le 2^e Bⁿ est embarqué à Hâblecourt à 14 h. à destination de Noiremont où il arrive à 1^{re} h. 30. A son arrivée, ce Bⁿ est dirigé sur les abris Diotier où il bivouaque.

3^e Bⁿ - Situation sans changement.
Evacués : 8 hommes.

22 Septembre 1^{er} Bⁿ - 2^e et 3^e C^e en ligne - 1^{re} et 4^e C^e aux travaux - La 2^e C^e est relevée dans la soirée par le 168^e et va rejoindre le 1^{er} et 4^e C^e.

2^e Bⁿ - Continuement avec le 1^{er} Bⁿ exécution des travaux d'approche dans le secteur qui il doit occuper.

3^e Bⁿ - En exécution de l'ordre N° 51 de la 138^e Division du 20 Septembre, le 3^e Bⁿ est embarqué à 15 heures à destination de Noiremont d'où il est dirigé à son arrivée sur les abris coloniaux où il bivouaque.

Evacués : 2 hommes.

23 Septembre 3^e C^e en ligne.
Les autres C^e du régiment sont employées à l'organisation de leur secteur d'attaque.

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

Instant le travail, bombardement très intense de l'ennemi avec mines et obus de gros calibre.
Evacués : 3 hommes.
Perles : Etat ci-joint.

24 Septembre

3^e C^e en ligne - Continuation des travaux pour les autres unités : Etablissement de paterrelles, construction de degrés de franchissement, transport de matériaux en première ligne, organisation des parallèles de départ.

A 18 heures, les Bⁿ vont prendre leurs emplacements de départ, savoir :

2^e Bⁿ : occupe le secteur compris entre le boyau Pp⁵ et le boyau Pp³.

3^e Bⁿ : occupe le secteur compris entre le boyau Pp² et le boyau Pp⁴.

1^{er} Bⁿ : tranchée Delaunoy - tranchée de Carentan - tranchée 1^{re}.

La 3^e C^e qui se trouvait en ligne dans le secteur du 2^e Bⁿ se trouve relevée à 19 heures (l'ordre) et se trouve venir prendre position.

La C^e de mitrailleuses, laissée à la disposition de la 9^e D.I. le 15 Septembre, vient reprendre sa place au régiment.

Evacués : 4
Perles : Etat ci-joint.

25 Septembre

En exécution de l'ordre N° 60 du 10 C.A. en date du 30 Septembre 1915, de la 169^e forme l'aile droite de la 138^e D.I., ayant pour mission de prendre d'abord les tranchées ennemies.

L'objectif est la ligne de batteries ennemies N° 2986-398-498-497-494 et la cote 184.

Journal de marche - Lateral - Nany et Paris - Zup et lib. milit. Miro Linares et René Chaplain - Trés. n° 60

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

Le dispositif d'attaque est le suivant : 2^e et 3^e Bⁿ en colonnes doubles sur la même ligne (trouées d'attente). 1^{er} Bⁿ en ligne de colonne de pelotons (Bⁿ de soutien). La direction est N.E.

La limite d'action au départ du régiment se trouve :

à droite : à 150 m de la lisière O. du bois de la Gurie, à gauche : la lisière O. du bois Beaumay et plus au Nord.

Les Bⁿ d'attaque forment 4 vagues, marchant à 50 mètres de distance, poussés par les 3 vagues du 1^{er} Bⁿ. La C^e de mitrailleuses doit suivre le mouvement et se former en position face à droite pour empêcher toute contre-attaque ennemie de déboucher du Bois de la Gurie.

Le 25 à 4 heures du matin, le régiment a le dispositif suivant : les 2 premiers vagues dans les tranchées 20, 21, 22, 23, 24 (1^{re} parallèle) la 3^e vague dans la tranchée de soutien (3^e parallèle) - la 4^e vague dans la 4^e parallèle.

Le 1^{er} Bⁿ qui n'a pas de parallèle a le dispositif suivant : les 2 premiers vagues dans les tranchées 20, 21, 22, 23, 24 (1^{re} parallèle) la 3^e vague dans la tranchée de soutien (3^e parallèle) la 4^e vague dans la 4^e parallèle.

Le 1^{er} Bⁿ qui n'a pas de parallèle a le dispositif suivant : 1^{re} et 3^e C^e dans la tranchée Delaunoy, à cheval sur le boyau 9. - 2^e C^e dans la tranchée de Carentan - 4^e C^e tranchée 1^{re}.

Ces Bⁿ se portera 1/4 d'heure avant l'attaque à hauteur de la tranchée de départ et de la 1^{re} parallèle pour se former dès que la 4^e vague

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

se fera parer et s'ébranler à la distance prescrite.

L'ordre des C^e est le suivant de la direction du pèche :

1^{re} et 2^e vagues 10, 11, 5, 6, 7 - 3^e et 4^e vagues 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

A 8^h 35' l'ordre est donné que l'attaque aura lieu à 9^h 15'.

A 9^h 5' le 1^{er} Bⁿ quitte ses abris et se porte en avant pour aller se former dans la parallèle de départ et la première parallèle des qui elles sont évacuées par les garnisons qui les occupent.

L'artillerie ennemie canonne violemment le front du régiment depuis 8^h 15'.

Exécution d'attaque

A 9^h 15' la première vague franchit les tranchées de départ sous le feu de l'artillerie allemande.

Le Bⁿ de droite trouve devant lui un réseau de fils de fer en partie détruit ; le Bⁿ de gauche n'a que quelques sautoirs isolés pour se porter jusqu'à la tranchée allemande.

Les premiers éléments arrivent à la tranchée ennemie et continuent leur mouvement.

Les deuxième, troisième et quatrième vagues suivent, accueillies par un feu de mitrailleuses placées : 2 à la lisière du bois de la Gurie et 3 vers la lisière sud du bois Beaumay.

La ligne d'attaque est rompue ; à ce moment le Colonel est tué, le commandant du 2^e Bⁿ est blessé les cadres sont décimés, la moitié des sections n'ont plus de chefs. A l'effet du feu des mitrailleuses qui frappe les unités en ligne s'ajoute la difficulté de franchir les réseaux de fils de fer accumulés.

Journal de marche - Lateral - Nany et Paris - Zup et lib. milit. Miro Linares et René Chaplain - Trés. n° 60

Les 5^e et 6^e vagues se forment tout un feu de barrage dans la parallèle de départ et s'ébranlent; elles tombent sous le feu croisé des mitrailleuses du bois de la Gurie et du bois Beaurain qui n'ont pas cessé leur action.

Le tir de barrage de l'artillerie ennemie augmente d'intensité, des sections entières sont siloquées et tourbillonnent. Les blessés nombreux reviennent en arrière et obtiennent les boyaux 9, 10, 11 par lesquels arrivent les 6^e du 1^{er} B^{tn} qui ont des difficultés très grandes à se placer dans les tranchées bouleversées et renfermant pas mal de cadavres et de blessés.

Vers 9^h 45, une contre-attaque allemande débouche du bois de la Gurie et essaye d'arrêter les progrès du 3^e B^{tn}; elle est arrêtée par l'action de quelques hommes qui se tiennent dans les boyaux face à l'Est et les utilisent pour faire des barrages. Une section de mitrailleuses agit par son feu, de la position de l'observatoire sur cette contre-attaque.

Quelques unités du 2^e et 1^{er} B^{tn}, qui ont réussi à gagner la troisième ligne allemande dans le bois Beaurain subissent une contre-attaque qui les rejette sur la route de Seron.

Vers 10^h 20, les 3^e et 1^{er} B^{tn} progressent; quelques éléments du 2^e et 1^{er} B^{tn} sont sur la première ligne allemande à l'Est du bois Beaurain.

Dans ce bois, sous l'action de la contre-attaque, les éléments qui avaient atteint

la troisième tranchée reculent sur la première et se reportent sur la parallèle de départ. A ce moment, les groupes du 16^e en contact à gauche reculent.

Une reprise du mouvement en avant est faite sous le feu violent de l'artillerie ennemie qui continue son action.

Quelques éléments du 1^{er} B^{tn}, une cinquantaine de sapeurs-pionniers, deux sections du 2^e S^t Inf^{te} qui sont dans la tranchée de départ, sont reportés en avant pour continuer le mouvement et donner la main au 3^e B^{tn} pour pénétrer dans le bois Beaurain. Cette nouvelle ligne est fauchée par le feu croisé des mitrailleuses et le feu intense de l'artillerie; la ligne est rejetée sur la tranchée de départ.

A 14^h, les éléments siloqués du régiment sont à la gauche du 2^e régiment d'inf^{te} qui tiennent la parallèle de départ de P_p^3 à P_p^4 .

A 16^h, un B^{tn} du 13^e vient se placer à la gauche du régiment avec mission de tenter une reprise du mouvement en avant, en collaboration avec les B^{tn} du 2^e S^t Inf^{te} qui sont encore disponibles. Ce B^{tn} est retiré quelques moments après son arrivée.

Le régiment place sur la tranchée de Seron, à sa droite le 2^e S^t Inf^{te}, l'organise sur les positions.

Toutes les tentatives faites pendant la nuit pour essayer de se porter en avant par les boyaux de raccord, restent infructueuses.

Evacués: 1 Officier 11 hommes.
Pertes: Etat ci-joint.

26 Septembre

La situation du régiment se trouve la même que la veille au soir. Les 6^e continuent à organiser les positions qu'elles occupent.

En exécution de l'ordre d'opérations N° 301 O.P. de la 3^e Armée le régiment sera relâché à partir de 18^h 30.

Relève terminée sans incidents à 19^h 30.

Le régiment se rassemble aux abris d'Chomel et se met en route à 21 heures sur Moiremont.

Evacués: 3 hommes.

Pertes: Etat ci-joint.

27 Septembre

Arrivée à Moiremont à 3^h 30, le régiment y cantonne pour la fin de la nuit. A 7^h 30 rassemblement à la sortie d'un village. Toutes les unités attendent aux abords du St Colaud Duchauvroy puis se mettent en route sur Futeau et Bellefontaine par les Joliettes (ordre N° 201 O.P. de la 3^e Armée).

Arrivée au cantonnement vers 13 heures.

Cantonnements du régiment:

2^e A. C.P. 6^e de mit^{te} 1^{er} et 3^e B^{tn}: Futeau

2^e B^{tn}: Bellefontaine.

Réception de l'ordre N° 20 du 2^e Septembre de la 138^e Division pour la journée du 28.

Evacués: 9 hommes.

28 Septembre

Départ du régiment à 8 heures.

Arrivée au cantonnement de Fleury vers 10 heures.

Le régiment en garnison cantonne à Fleury. En arriv

Arrivée du St Colonel de Saint Germain, affecté au commandement du régiment.

Evacués: 1 homme.

29 Septembre

Situation sans changement.

Promotion. — Par application des lettres N° 1284 du 1^{er} Mars et 2^o du 6 Juillet le sous-officier ci-après est nommé S^t Evénement à titre temporaire dans les conditions du décret du 3 Janvier 1915, admis à servir dans l'Infanterie pour sa durée de la guerre et affecté comme chef de section au 16^e S^t Inf^{te}.
Actif: Anard, Gaston, Louis, Joseph, maréchal des logis au 53^e régiment d'art^{te} nommé S^t Evénement à titre temporaire.

Evacués: Neant

30 Septembre

Situation sans changement.

Réception de l'ordre N° 61 O.P. de la 138^e Div^{te} du 30 Sept^{re} pour les mouvements du 1^{er} Octobre.

Evacués: 5 hommes.

1^{er} Octobre

Départ du régiment à 8 h. direction Chardogne.

Arrivée au cantonnement vers 13 heures.

Cantonnements du régiment:

2^e A. C.P. 6^e de mit^{te} 1^{er} B^{tn}: Chardogne,

2^e A 3^e B^{tn}: Tavincourt.

Réception de l'ordre N° 62 de la 138^e D.I. du 1^{er} Octobre pour les mouvements du 2.

Evacués: 4 hommes.